

6^e LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

(DIGNUM FERUM QUID VERAT?)

Du 14 THERMIDOR, an IV de la république française. — Lundi 1^{er} A O U T . 1796, (vieux style.)

Nouvelles officielles de l'armée d'Italie. — Etat du siège de Mantoue, sortie infructueuse de la garnison de cette place. — Sommatation au commandant de se rendre; réponse de celui-ci. — Etat des prisonniers faits au fort de Konieteng. — Continuation de la marche victorieuse des armées françaises en Allemagne. — Indignation du Rédacteur contre les jacobins. — Massacres du Midi. — Rapport et projet de résolution concernant les prêtres déportés. — Résolution sur l'organisation de la haute-cour. — Pièces envoyées par le directoire, au conseil des cinq-cents, sur les événemens d'Aix et de Marseille.

Cours des changes du 13 thermidor.

Amsterdam	61	$\frac{1}{2}$ à 3 m.
Basle		$\frac{1}{2}$ p. à 30 j.
Hambourg	186	à 30 j.
Gènes	91	à 2 m.
Livourne	99	à 2 m.
Cadix	11	10 à 40 j.
Marc d'argent	48	
Or fin	97	10
Quadrup.	78	10
Mandat	3	

NOUVELLES DIVERSES.

Extrait de diverses lettres de la Souabe.

Pforzheim, 9 juillet. Il s'est donné encore aujourd'hui un vif combat en deçà de la Murg. D'un côté, dans les environs de Löffenau, les autrichiens ont été repoussés jusques sur Neuenbürg; de l'autre, ils ont battu les français qui vouloient s'avancer au-delà de Rastadt. Le quartier-général de l'armée autrichienne est attendu ici.

Stuttgart, 13 juillet. Après le combat qui s'est donné, le 6, sur les bords de la Murg, l'aile victorieuse de l'armée autrichienne a dû également se replier derrière cette petite rivière. Les français occupent maintenant toute la Vallée de l'Entzthal, et s'étendent sur plusieurs points dans les défilés des montagnes. Samedi et dimanche, ils sont entrés à Wildbad et Calmbach; lundi à Kalw. Une petite division du corps de troupes française posté à Freudenstadt, s'est porté sur Horbe: d'autres divisions des mêmes troupes s'avancent sur Altensteig, Wildberg, Dornstadt, Nagold, etc.

Les troupes du cercle du Suabe occupent maintenant les environs de Schramberg. On trace, près de Vaihingen, un camp pour une division de l'armée autrichienne. Les bagages de Parchiduc Charles seront transportés à Heilbronn.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général, à Castigliona, le 4 thermidor.

Napart, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Le 28, à deux heures du matin, quatre cents hommes de la garnison de Mantoue sortoient par la porte de Cérèse, dans le même tems que trois mille hommes sortoient par la porte de Pradelta; tous nos avant-postes se retirèrent. L'ennemi étoit à une portée de pistolet de nos batteries, qu'il espéroit déjà enlever: mais le brave 5^e bataillon des grenadiers étoit là. Les généraux Fiorella et Dallemagne placèrent leurs troupes, saisisse au moment favorable, attaquèrent l'ennemi, le mettent en désordre, et le conduisent, après deux heures de combat, jusqu'aux palissades de la ville. La perte de l'ennemi est de 5 à 600 hommes. Le 29 je comptois faire embarquer 800 grenadiers, et j'espérois pouvoir m'emparer d'une porte de la ville; mais les eaux ayant diminué, en vingt-quatre heures, de plus de 3 pieds, il n'a pas été possible de tenter ce coup de main.

Le 30, à onze heures du soir, le général Serrurier ordonna au général Murat, et à l'adjudant-général Vignolle, avec 2000 hommes, d'attaquer la droite du camp retranché des ennemis, dans le tems que le général Dallemagne, à la tête d'une bonne colonne attaquoit la gauche. Le chef de bataillon d'artillerie, Andréossy, officier du plus grand mérite, avec cinq chaloupes canonnières qu'il avoit armées, alla donner à l'ennemi une fausse alerte; et dans le tems qu'il attiroit sur lui tous les feux de la place, les généraux Dallemagne et Murat remplissoient leur mission, et perdoient dans les rangs ennemis, le désordre et l'épouvante. Le chef de brigade du génie, Chasseloup, traça, pendant ce tems, à 80 toises de la

place, l'ouverture de la tranchée, sous le feu et la mitraille de l'ennemi. Au même instant, la batterie de Saint-George, de Pradella et la Lafavorite, les deux premières, composées de six pièces de gros calibre et à boulets rouges et de six gros mortiers; la dernière de huit pièces, destinée à rompre la communication qui conduit de la citadelle à la ville, commencèrent à jouer contre la place. Dix minutes après, le feu se manifesta de tout côté dans la ville. La douane, le palais Colloredo, et plusieurs couvens ont été entièrement consumés. A la pointe du jour, la tranchée n'étoit que faiblement tracée; l'ennemi réunissoit une partie de ses forces, et cherchoit à sortir, sous le feu terrible des remparts; mais nos intrépides soldats, cachés dans les ravins, derrière des digues, postés dans toutes les sinuosités qui pouvoient un peu les abriter de la mitraille, les attendoient de pied ferme et sans tirer. Cette morne constance seule déconcerta l'ennemi, qui entra dans ses murs.

La nuit suivante, l'on a perfectionné la tranchée, et dans la nuit de demain, j'espère que nos batteries seront armées et prêtes à tirer.

Je ne vous parlerai point de la conduite de l'intrépide général Serrurier, dont la réputation militaire est établie, et à qui nous devons, entre autres choses, depuis la campagne, le gain de la bataille de Mondovi. Le chef de brigade du génie Chasseloup, le chef de bataillon Samson et le chef de bataillon d'artillerie Meuron, donnent, tous les jours, des preuves de talens, d'activité et de courage, qui leur acquièrent des titres à la reconnaissance de l'armée et de la patrie.

Toutes les troupes montrent une patience, une constance et un courage qui donnent l'audace de concevoir les entreprises les plus hardies.

Le chef de bataillon Dupat, qui commande le brave cinquième bataillon des grenadiers, est le même qui a passé le premier le pont de Lodi. Vous trouverez ci-joint la sommation que j'ai faite au gouverneur, et la réponse qu'il m'a faite.

Signé BUONAPARTE.

Sommation faite au commandant de la place de Mantoue

ETAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Au quartier-général de Castigliona, le 4 thermidor.

De Marmizollo, 30 messidor.

Le général de division, chef de l'état major, à monsieur le lieutenant-général des troupes de l'empereur, commandant à Mantoue.

Le général en chef de l'armée d'Italie me charge, monsieur, de vous écrire qu'attaqué de tous côtés, vous n'êtes pas en état de défendre plus long-tems la ville de Mantoue; qu'une opiniâtreté déplacée ruineroit entièrement cette infortunée cité; que les loix de la guerre vous prescrivent impérieusement de rendre cette ville, et que si, contre son attente, vous vous obstinez à une plus longue résistance, vous seriez responsable du sang inutile que vous feriez verser, de la destruction et des malheurs de cette grande ville; ce qui le forceroit à vous traiter avec toutes les rigueurs de la guerre.

Signé BERTHIER.

(2)
Au commandant général en chef des troupes françaises en Italie.

Les loix de l'honneur et du devoir m'imposent de défendre, jusqu'à la dernière extrémité, la place que m'est confiée.

J'ai l'honneur d'être, avec estime et considération parfaite,

Monsieur le général en chef,

Signé le comte CANTO D'IRLES.

De Mantoue, le 20 juillet 1796.

ARMÉE DE SAMBRE ET MEUSE.

Extrait d'une lettre du général de division Ernouf, chef de l'état-major-général de l'armée de Sambre et Meuse.

Au quartier-général, à Francfort, le 4 thermidor.

Le fort de Koëningstein, qui avoit tenu quatre mois devant les troupes prussiennes, lorsque nous l'occupions en 93, vient de capituler. La garnison, de 600 hommes, prisonnière de guerre, est renvoyée sur parole de ne plus servir d'un an, contre nous et nos alliés. On a trouvé dans le fort, 20 pièces de canon, 3 mortiers, des munitions d'artillerie et des vivres pour 6 mois. Ce fort, situé à l'entrée d'un défilé des montagnes de la Vétéravie, rendoit nos communications très-difficiles, et nous obligeoit à faire de longs détours par des chemins presque impraticables; sa possession nous est très-importante.

Signé ERNOUF.

Au quartier-général, à Herstein, le 1er thermidor.

Le commissaire du gouvernement près l'armée de Sambre et Meuse, au directoire exécutif.

La retraite de l'ennemi, ou plutôt sa fuite est tellement précipitée, qu'il est impossible de l'atteindre. Ses troupes font des marches forcées de 12 à 15 lieues, et on trouve assez communément, des hommes morts dans les routes, par l'excès des fatigues. Un corps de cavalerie autrichienne a été joint, hier, près d'Aschaffembourg. Il a attaqué et mis en fuite. On lui a pris des chevaux et des hommes. Il arrive aussi beaucoup de déserteurs. Il paroit que les débris de l'armée autrichienne de Warstenleben se hâtent de se rallier à ceux de l'armée du prince Charles, pour se retirer, et défendre les états de la maison d'Autriche.

Le pays que nous occupons nous offre d'abondantes ressources, et les subsistances ne nous manqueront pas; l'ennemi laisse par-tout des magasins. Sa perte, à cet égard, est immense et irréparable.

Signé JOUBERT.

PARIS, 13 thermidor.

Sur les massacres du Midi.

Depuis que les têtes sanglantes de Foulon et de Berthier, portées au bout des piques par une populace furieuse, ont donné parmi nous le signal des massacres, le sang n'a cessé de couler au nom de la liberté. Il coule encore aujourd'hui; il coule, et on nous parle de loix, de gouvernement, de constitution; il coule, et nous célébrons le 9 thermidor qui devoit mettre fin à tant

d'horreurs ; et nous célébrons la destruction de l'anarchie qui relève audacieusement , dans le Midi , sa tête dévorante !

Qu'a-t-on fait pour prévenir ? Que fait-on pour arrêter ce débordement de crimes ? On a tout fait pour ranimer les fureurs des jacobins , ou du moins pour lui rendre ces poignards qu'on leur avoit d'abord arrachés. On leur a , pour ainsi dire , marqué leur part après l'établissement de cette constitution qui devoit les faire rentrer dans le néant ; on leur a donné une enceinte et comme un empire où ils sont libres de développer toute la barbarie , toute la férocité de leur caractère ; il semble que , par une convention tacite , on leur ait assigné le Midi comme un patrimoine , et qu'il y ait eu un traité passé entre la constitution et le gouvernement révolutionnaire ; il semble qu'on leur ait dit : là , vous régnez ; là , vous tuerez , vous égorgerez , vous massacrez ; là , vainement la voix de l'innocence opprimée s'éleva contre vous ; là , n'entrera point la justice , saisissez votre proie , et laissez-nous essayer notre constitution nouvelle.

La faiblesse qui composa avec cette secte exécrationnable , est la même qui ferme aujourd'hui les yeux sur ses forfaits ; le sang que les jacobins ont versé en vendémiaire , sous les ordres d'une autorité rebelle , étoit le gage de celui qu'ils versent aujourd'hui sous les yeux d'une autorité complaisante. Ils étoient alors des assassins commandés , ils sont aujourd'hui des assassins tolérés. Que dis-je , tolérés ? Ils trouvent dans les conseils des avocats , des défenseurs , qui ne rougissent point de prendre en main leur cause , qui rejettent leurs crimes sur les royalistes , et dont le langage astucieux , réduit à sa valeur , signifie : C'est avec l'appui des jacobins que vous avez résisté à la volonté du peuple ; c'est eux qui ont cimenté , du sang des citoyens , votre injuste et tyrannique autorité ; auriez-vous oublié les conditions du pacte que vous fîtes avec eux ? Ces conditions qui leur permettoient d'ensanglanter de nouveau le sol français , qui leur donnoient Fréron pour directeur , pour instigateur de leurs furies , qui les remettoient en possession de toutes les places dont l'opinion publique les avoit bannis , qui leur assurèrent l'impunité du meurtre et du carnage , qui leur ouvrirent à Paris les portes du Panthéon , qui impoisoient silence aux hymnes de l'indignation qui faisoient retentir les théâtres et les lieux publics de leurs chants de mort , qui interdisoient les représentations propres à nourrir la haine du jacobinisme , qui remplissoient les bureaux de vos ministres , les agences de votre gouvernement des terroristes les plus effrontés ; les crimes qu'ils commettent aujourd'hui sont vos crimes , le sang qu'ils répandent , retombe sur vous ; ou déclarez-vous franchement , ouvertement contre ces monstres , ou consentez à être les complices de leurs fureurs ; que veulent dire en effet ces réclamations pusillanimes ? Vous avez l'air de crier contre eux , en fermant les yeux sur les brigandages qu'ils commettent ; faites éclater la vengeance des loix , ou sanctionnez les massacres , point de milieu ; tous vos détours ne pourront vous soustraire à la justice du peuple , qui n'est point trompé par votre politique.

J'ai vu hier au Palais-Royal un exemple de tolérance et un exemple d'intolérance. J'y ai vu une superbe gra-

vure , représentant le bon et brave Henri IV , après la bataille d'Ivry , courbé sur le brancard qui porte son ami Sully , blessé dans cette bataille.

J'y ai vu un programme pour la pompe funèbre de Lavoisier , avec cette épigraphe : Honte et opprobre à ceux qui doutent de l'immortalité de l'âme. Il n'y a ni honte ni opprobre à douter , puisque le doute est un sentiment involontaire , un sentiment forcé , puisqu'en est bien obligé de douter , lorsqu'on n'est pas convaincu. Il falloit dire : Malheureux ceux qui doutent de l'immortalité de l'âme. A peine échappés à l'athéisme , n'allons pas heurter contre l'écueil du fanatisme intolérant. Il faut tâcher de convaincre , et sur-tout de persuader les septiciens. Les anathèmes produisent un effet diamétralement contraire ; ils irritent , ils révoltent.

On écrit , dit-on , de Genève , que M. Pitt vient de supprimer la pension de cent livres sterling qu'il faisoit à M. Mallet-Dupan. Le caractère de M. Mallet-Dupan est trop connu pour qu'il soit permis de croire qu'il ait pu accepter une pension du ministre de l'Angleterre. Ceux qui ont lu ses écrits politiques depuis la révolution , savent qu'il n'a pas toujours ménagé le cabinet de Saint-James. On a dit au contraire , et ce bruit seroit bien plus vraisemblable , que M. Pitt avoit fait faire de la part de son souverain à M. Mallet-Dupan , des offres généreuses que celui-ci avoit refusées , afin de conserver l'indépendance de son opinion , et le droit précieux de la manifester que les hommes véritablement libres et probes n'aliéneront jamais. Nous avons quelques raisons de croire à la réalité de ce fait qui honore M. Mallet-Dupan , dont on peut contester quelques opinions , mais à qui la partialité la plus décidée n'a pas encore été jusqu'à refuser de la probité. Je parle des hommes dont l'avis peut être compté , et non des écrivains des Charniers , qui ne voient de bon sens que dans leurs rapsodies , et de sagesse que dans les rêves de leur délirante imagination. Aujourd'hui que l'effervescence de l'esprit de parti commence à se calmer , il est permis de rendre justice au talent et à la l'honnêteté , quelque part qu'on les trouve. C'est-là du moins un genre de liberté dont on sait user en attendant mieux.

Un autre fait encore qui prouve que la carrière de la liberté s'élargit un peu , c'est la publicité avec laquelle on a vendu le dernier ouvrage de cet auteur. Il est vrai , car il faut tout dire , que cette sorte de liberté n'est qu'une tolérance , et qu'on aimeroit à la voir assise sur une base moins mobile.

L'Eclair nous promet quelques observations sur cet ouvrage qui a fait du bruit à Paris. Si elles sont justes et solides , elles paroîtront d'autant plus intéressantes , qu'elles seront les premières de ce genre auxquelles il aura donné lieu. Nous nous sommes bornés à en présenter l'analyse qui a pu être fidèle.

NOUVEAUTÉ.

Précis des principaux événemens de la guerre présente ; des causes de la destruction de la marine française , et des moyens de la rétablir. Par Y. J. KERGUEN , ex-contre-amiral. Prix , papier ordinaire , 4 liv. papier fin , 5 liv. à Paris , chez les citoyens Patrie et Gilbert , imprim. lib. cloître S. Honoré , chez H. Neuville commissionnaire en librairie , rue des Grands-

Augustins n^o. 31, près le quai de la Vallée; et chez les principaux libraires des villes maritimes.

« Tous les français ne pourront apprendre sans douleur que notre marine, qui a balancé dans la dernière guerre la marine anglaise, qui avoit en 1789 plus de 60 vaisseaux de ligne bien entretenus, autant de frégates ou corvettes, et dont les magasins et arsenaux étoient pourvus de tout ce qui est nécessaire à l'entretien d'une grande marine; tous les français, dis-je, ne pourront apprendre sans être pénétrés d'amertume, qu'environ 35 de ces vaisseaux sont pris ou ont péri: qu'une grande partie de nos frégates est aussi au pouvoir de nos ennemis; que tous les magasins sont dénués: que les prises, dont le nombre étoit de plus de 700 bâtimens, ont été en partie dilapidées; que les marins qui ont fait ces prises n'ont presque rien touché du fruit de leurs peines et de leur courage; que le désespoir en a fait désertir un grand nombre; et enfin, que presque toutes nos colonies, qui devoient être protégées par notre marine, se sont vues désorganisées ou soumises à l'Angleterre.

L'auteur nous apprend qu'à ce fameux combat du 12 prairial où, suivant Barère, nous avions vaincu l'anglais, nous perdîmes, avec 7 vaisseaux de ligne, 2 mille hommes et l'on nous fit 5 mille prisonniers: il accuse de la mort de plusieurs blessés, l'amour-propre de quelques chefs, ou plutôt de Jambon-Saint-André qui, n'osant se présenter à Brest, avec un si énorme déficit, laissèrent l'écadre à Berteau, où beaucoup périrent faute de secours. Ce qui n'empêcha pas comme on sait, le triomphateur Jambon d'entrer à Brest couvert de fleurs et de lauriers. M. Kerguelen pense que le seul moyen de procurer à la république une paix glorieuse et solide, seroit de faire une descente en Angleterre. Il a tracé sur ce sujet un plan qui renferme, à ce qu'il prétend, des moyens infailibles de succès. Il l'a soumis, ou doit le soumettre, au directoire. Dans le triste état où est notre marine, il falloit l'autorité d'un ex-contre-amiral pour nous faire croire à la possibilité d'une descente dans une île protégée par la puissance maritime la plus formidable dont les annales de l'univers fassent mention.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 8 thermidor.

Le conseil approuve une résolution du 3 thermidor, relative à la perception des contributions directes dans la commune de Paris.

Fourcroy fait un rapport sur la résolution qui règle les conditions de la vente de la poudre à tirer. Il a paru à la commission que cette résolution alloit contre le but qu'elle se proposoit, d'apporter les plus grandes précautions à la vente de la poudre. Permettre cette vente indistinctement, avec l'agrément des administrations municipales, c'est fournir aux ennemis intérieurs et extérieurs les moyens de s'approvisionner de munitions pour troubler la tranquillité de l'état.

La commission propose le rejet de la résolution. Le conseil ajourne la discussion.

Jevardet-Fombelle propose, au nom d'une commission, d'approuver la résolution qui adjoint 8 nouveaux directeurs de jury à ceux déjà créés dans le département de la Seine.

(4)

Sur la proposition de Barbé-Marbois, le conseil forme en comité général, pour entendre le rapport de commissaires chargés de la surveillance de la tréorerie.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

séance du 13.

Duprat, au nom d'une commission spéciale, propose à la suite d'un rapport, un projet de résolution portant que la loi du 26 floréal de l'an 3, n'est point applicable aux prêtres déportés ou sujets à la déportation, et qu'ils pourront en conséquence, eux ou leurs ayants droit rentrer dans la jouissance de leurs biens, à la charge néanmoins par eux de prouver par des certificats des administrations de département qu'ils n'ont point quitté le territoire de la république. — Impression et ajournement.

Souliac présente la rédaction définitive de la résolution sur l'organisation de la haute-cour de justice. Elle est adoptée sans réclamation.

Réal demande si la proclamation du conseil doit être soumise à l'approbation du conseil des anciens.

Bourdon (de l'Oise) soutient la négative, en s'appuyant de l'article 267 de la constitution, qui porte que cette proclamation sera rédigée et publiée par le conseil des cinq-cents.

Thibaudou: Il y a un vice de rédaction dans l'article précité, puisqu'il présente des doutes. En effet, il parle de la proclamation du corps législatif, qui semble commander le concours du conseil des anciens; mais suivant l'esprit de l'article 268, les incertitudes disparaissent, et la proclamation appartient exclusivement au conseil des cinq-cents.

Dumolard pense que la proclamation a un caractère législatif, puisqu'elle détermine le lieu où la haute-cour de justice devra tenir ses séances. Il vote en conséquence pour que la proclamation soit soumise au conseil des anciens.

Crassous appuie l'opinion de Dumolard, et le conseil décide que la proclamation faite en exécution de l'article 267 de la constitution, sera soumise à la sanction du conseil des anciens.

Le directoire envoie des pièces sur les évènements de Marseille et d'Aix. . . . Elles sont renvoyées à la commission.

Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement d'un très-long rapport et d'un projet de résolution présentés par Guyton, sur les canaux de navigation intérieurs.

Les citoyens, qui à raison de leur commerce, ou autrement, sont dans l'usage d'aller aux foires de Guibray qui se tiennent à Falaise département du Calvados, sont prévenus que le directoire vient de prendre un arrêté qui lève l'état de siège qui pesoit sur ce pays, et qui jouit de la plus parfaite tranquillité.

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX rue des Prêtres S. Germain l'Auxerrois, n^o. 42.

Le prix est de 9 l. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.